

COLLECTE DES OBJETS VOLUMINEUX SUR RENDEZ-VOUS, OBJECTIF REEMPLOI !

à partir du 1^{er} février 2022

Vous souhaitez évacuer des objets volumineux dont vous n'avez plus l'usage ? Avez-vous pensé à les confier à une [association \(lien vers page réemploi\)](#) pour leur donner une seconde vie ? Ils sont hors d'usage ? Savez-vous qu'ils peuvent être récupérés en magasin sous certaines conditions ? Sinon les [21 déchèteries](#) de la Métropole sont à votre disposition. Si aucune de ces solutions n'est possible pour vous, alors la Métropole propose un nouveau service de collecte des objets volumineux en porte-à-porte, gratuit et sur rendez-vous. Tout sera fait pour favoriser le réemploi des objets collectés.

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, la Métropole propose de collecter en pied d'immeuble ou devant les maisons les objets volumineux qui ne pourraient être donnés à une association ou apportés en déchèterie. Ce nouveau service gratuit vise à offrir une seconde vie aux objets pouvant être réparés ou réutilisés afin de minimiser la quantité de déchets produits sur le territoire. Opérationnel dès le 1^{er} février 2022.

Comment procéder ?

- Prendre connaissance des [règles d'utilisation du service](#)
- Demander un rendez-vous [sur le formulaire en ligne](#) à partir du 1^{er} février 2022 : (<https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr/>) ou au 0 800 500 027 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Un opérateur vous contactera par téléphone pour fixer le RDV et valider la liste des objets à collecter.

Règles d'utilisation :

- Service réservé aux particuliers résidant sur le territoire métropolitain
- Le volume global d'objets présentés par dépôt doit être compris entre 0.5 m³ (équivalent à un lave-linge) et 3 m³ (à titre d'exemple un canapé 3 places = 2m³),
- Chaque objet ne doit pas dépasser 3m d'envergure et 80 kg,
- Les objets ne doivent pas être démontés et facilement transportables,
- Le recours au service est limité à 2 fois par an et par foyer,
- Les RDV s'effectuent par créneau de 2h, du lundi au vendredi à partir de 7h30,
- Le délai de collecte est de 4 semaines environ,
- Les objets doivent être déposés soigneusement, devant chez vous, sur le trottoir, sans gêner la circulation piétonne,
- Ils doivent être présentés le jour J, peu de temps avant la collecte, à l'horaire indiqué au moment de la prise de RDV,
- **La présence du propriétaire est obligatoire,**
- Seuls les encombrants enregistrés lors de la prise de RDV seront collectés.

Les objets volumineux pris en charge par le prestataire de la Métropole seront triés, contrôlés et éventuellement réparés : les objets en bon état seront revendus en boutiques solidaires à faible prix ou distribués à des familles fragilisées. C'est tout l'enjeu du dispositif : ne voyez plus un encombrant à

évacuer mais un meuble ou un frigo à donner. Si l'objet n'est pas réutilisable, il sera orienté vers le recyclage.

Ce dispositif vient en complément des autres dispositifs déjà existants :

- vous avez des objets en bon état, n'hésitez pas à les apporter en priorité auprès des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire : ***les acteurs du réemploi*** (lien vers page réemploi)
- S'ils sont hors d'usage, certains peuvent être récupérés en magasin (sous certaines conditions), sinon ***21 déchèteries*** (lien vers pages déchèterie) sont à votre disposition sur le territoire.

A noter :

Les dépôts sauvages exposent tout contrevenant à des sanctions (amende jusqu'à 2 500 €).